



## **Club de Défense des Animaux Paris 12**

Association loi 1901 créée en 1979 et reconnue d'intérêt général en 1990

Maison des Associations – CDA boîte n° 11

181 avenue Daumesnil 75012 Paris

[www.cda-paris12.com](http://www.cda-paris12.com)

---

## **Etre famille d'accueil au CDA**



Un engagement basé sur la confiance  
entre vous et nous

**Vous avez accepté d'être famille d'accueil** pour le CDA et nous vous en remercions. Vous permettez ainsi à un animal de se rétablir, de reprendre confiance, d'être respecté et aimé et de pouvoir être adopté dans les meilleures conditions possibles.

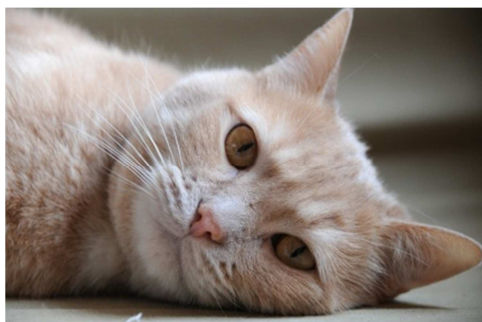
En signant la charte d'accueil, **vous avez pris la responsabilité** d'accueillir un animal jusqu'à son adoption... et **certaines démarches vous seront demandées**.

**Vous trouverez dans ce livret quelques éléments** concernant l'association, qui a plus de 30 ans d'existence, ainsi que des conseils, numéros de téléphone des bénévoles responsables des adoptions.

Enfin, **nous vous conseillons**, si cela n'est déjà fait, **d'être assuré(e)** en cas d'éventuels dégâts que l'animal pourrait faire chez vous.



## Accueil de l'animal chez vous



En ce qui concerne ses premiers pas chez vous, nous vous conseillons de prendre connaissance de la plaquette « *Arrivée de l'animal* » qui vous a été donnée.

**Le photographe** : la photographie de l'animal est le premier lien avec son futur adoptant d'où l'importance de belles photos le mettant en valeur.

Si vous disposez d'un appareil numérique, il vous sera demandé un jeu de photos afin de placer l'animal sur le site web de l'association.

**Si vous ne disposez pas d'appareil numérique**, un(e) bénévole passera chez vous pour le photographier.

## Santé de l'animal

**En règle générale**, un animal qui entre au CDA a été identifié par tatouage ou puce électronique, vermifugé. Il a reçu sa primo-vaccination Typhus/Coryza et, si adulte, a été stérilisé.

Lors de l'accueil de l'animal, *la responsable de son adoption* (votre référent) vous a remis son **carnet de santé** ainsi que des **bons vétérinaires pour effectuer des démarches** telles que le rappel de vaccin, stérilisation, etc.

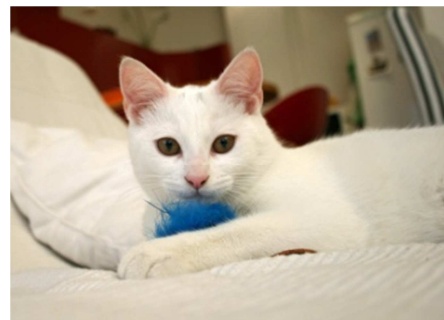
Il en sera de même pour un éventuel achat de croquettes, médicaments chez un vétérinaire.



## Les vétérinaires partenaires

L'association travaille avec plus d'une trentaine de cliniques vétérinaires à Paris et en proche banlieue, dont certaines depuis des décennies. Une liste vous sera remise lors de la signature de la charte.

Il peut y avoir une urgence à laquelle vous devrez faire face (problème post-opératoire, diarrhées importantes, animal sans entrain, etc.), **n'hésitez pas à contacter** un vétérinaire partenaire pour des conseils, contactez votre chargée d'adoption, ou prenez un rendez-vous si vous jugez l'état de l'animal alarmant même sans bon vétérinaire. La nuit, appelez SOS Vétérinaire (demandez la facture pour remboursement



Egalement, **prévenez votre responsable d'adoption** dès que possible (ou la présidente, ou la trésorière), dont les numéros de téléphone sont page 4.

## Du côté alimentaire



Afin d'éviter tout différend, vos frais alimentaires, litières sont remboursés sur présentation des tickets de caisse, factures.

**Pour recevoir de la nourriture**, contactez votre responsable d'adoption.

Pour tout autre achat (alimentaire ou vétérinaire), **votre responsable d'adoption** doit en être informée et vous en donner l'autorisation.

Si l'envie vous prenait de mijoter des petits plats pour l'animal, le CDA considèrera que c'est votre choix et non une nécessité. Seules les factures relatives aux croquettes, pâtées seront prises en considération.

## Le Club de Défense des Animaux Paris 12

### HISTOIRE, FONCTIONNEMENT, RESSOURCES

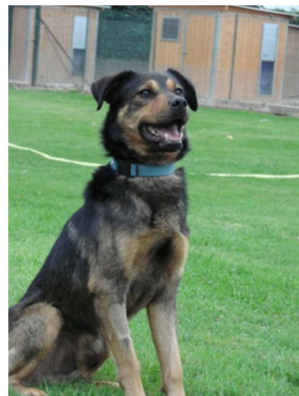
**CREEE**, l'association a été reconnue d'intérêt général en 1990. Cette reconnaissance lui permet de délivrer des reçus fiscaux à ses adhérents et donateurs.

**LES ACTIONS MENEES** par le CDA tournent principalement autour des trois axes suivants :

- (1) **recueillir, soigner et faire adopter** les animaux (principalement des chats et une vingtaine de chiens) abandonnés, maltraités... Le CDA accueille environ 300 animaux par an et en fait adopter entre 250/280 ;
- (2) **aider les personnes en difficulté** (personnes âgées, handicapées, sans domicile fixe...) pour leur permettre de garder auprès d'eux leur animal (aide alimentaire pour animaux, soins vétérinaires pris en charge par l'association) dans la mesure du possible ;

- (3) **prise en charge**, selon les moyens financiers dont il dispose, de stérilisations pour chattes errantes ou de chiennes de personnes en précarité.

**LES RESSOURCES.** Le CDA ne reçoit pas de subvention, **ses recettes** proviennent essentiellement de *ses adhérents*, des *vide-greniers* qu'il organise deux fois par an (juin et octobre), de la vente de ses *marque-pages*, *calendriers*, *magnets* et de la *participation financière* demandée lors de l'adoption d'un animal.



Egalement, selon les besoins, il met en place une collecte alimentaire pour animaux dans un supermarché du 12<sup>e</sup>: ces dons en nature sont redistribués 2 fois par mois place Daumesnil aux animaux de personnes en précarité. En ce qui concerne **ses dépenses**, le poste le plus important est *les frais vétérinaires* qui s'élèvent mensuellement entre 5 et 6000€.

## Le coût d'un animal

Le CDA prend en charge le test FIV/FelV, l'identification au fichier félin, les vaccins TC (primovaccination et rappel), la stérilisation (à partir du 6<sup>ème</sup> mois pour un chaton) ainsi que la stérilisation des chiennes. La *participation financière* demandée aux adoptants est de 150€ pour un chat et de 170€ pour un chien.

Le tableau ci-dessous informe du coût moyen supporté par le CDA lorsqu'il fait entrer un animal en famille d'accueil jusqu'à son adoption.

	<b>COUT MOYEN SUPPORTE PAR LE CDA</b>		<b>ADOPTANT</b>
	Femelle	Mâle	Participation financière
<b>Pour un chat</b>	200 / 220€	150 / 180 €	160 €
<b>Pour un chien</b>	250 / 300 €	150 / 200 €	170 €

Claudine Régent, *la présidente*,  
06 82 95 65 39

Ludmilla Cauwet, *la trésorière*  
06 98 23 96 50

---

### Les responsables d'adoption

Yvette, 06 79 03 28 95 – Emilie, 06 61 18 65 29 – Joan, 06 89 45 71 68

Karine, 06 17 36 76 16 – Orane, 06 33 49 35 53